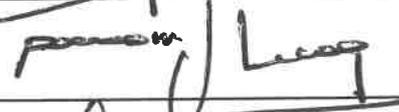
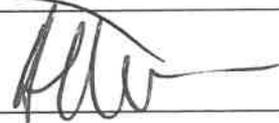
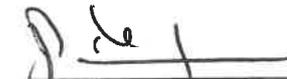
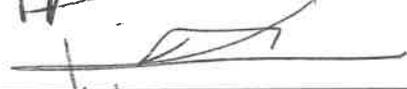
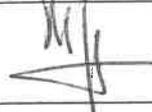
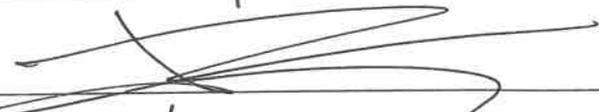


M 8 bis

**DÉLIBÉRATION**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**FEUILLE DE PRÉSENCE DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019**

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Maire du 6 <sup>e</sup> , Conseiller Régional d'Île-de-France	
Monsieur Jean-Charles BOSSARD Premier Adjoint au Maire	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Adjointe au Maire	
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	
Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN Adjointe au Maire	
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	
Madame Marielle de SARNEZ Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Monsieur Alexandre VESPERINI Conseiller de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Madame Marie-Thérèse LACOMBE Conseillère d'Arrondissement	
Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER Conseillère d'Arrondissement	
Monsieur Bertrand PAVLIK Conseiller d'Arrondissement	
Monsieur Andrea BEGO GHINA Conseiller d'Arrondissement	
Madame Juliette RAOUL-DUVAL Conseillère d'Arrondissement	



## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du lundi 25 novembre 2019**

Le lundi 25 novembre deux mille dix-neuf à 18 heures 30, les membres du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du mardi 19 novembre deux mille dix-neuf qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

**1-Réf. : 062019031**

Désignation du Secrétaire de séance.

**2-Réf. : 062019032**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 28 octobre 2019.

**3-Réf. : DAE-2019-306**

Subvention (4.900 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (6<sup>e</sup>).

**4-Réf. : DAE-2019-380**

Campus des Cordeliers (6<sup>e</sup>). Participation financière (1.500.000 euros) aux travaux et convention corrélative avec Sorbonne Université et l'Université Paris Descartes.

**5-Réf. : DAE-2019-357**

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34.809 euros). Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

**6-Réf. : DAE-2019-379**

Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200.000 euros). Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020.

**7-Réf. : DASCO-2019-129**

Caisse des écoles (6<sup>e</sup>). Subvention 2020 (830.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020.

**8-Réf. : DASCO-2019-114**

Caisses des écoles. Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

**9-Réf. : DEVE-2019-191**

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

**10-Réf. : DEVE-2019-192**

Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

**11-Réf. : DAE-2019-83**

Dispositifs « Paris Commerces » : compte-rendu annuel d'activité.



## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

**12-Réf. : DAC-2019-538**

Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la signature du Traité de paix le 3 septembre 1783 reconnaissant l'indépendance des États-Unis 56, rue Jacob à Paris 6<sup>e</sup>.

**13-Réf. : DAC-2019-539**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marceline Loridan-Ivens et Joris Ivens au 61 rue des Saints-Pères à Paris 6<sup>e</sup>.

**14-Réf. : DAC-2019-541**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges au 58 rue Saint-André-des-Arts à Paris 6<sup>e</sup>.

**15-Réf. : DLH-2019-355**

Location d'un volume dépendant de l'immeuble 5 à 17, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) à la RIVP. Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

**16-Réf. : DLH-2019-270 (Attention 2 votes)**

Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP.

- **DLH-2019-270-1** Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP. Subvention (450.000 euros)
- **DLH-2019-270-2** Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP. Prêts PLS garantis par la Ville (2.722.549 euros)

**17-Réf. : DAE-2019-278**

Site des Cordeliers 5, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>). Avenant à la concession de travaux avec la RIVP.

**18-Réf. : DU-2019-264**

Classification d'une nouvelle voie du 6<sup>e</sup> arrondissement au titre des droits de voirie.

**19- Réf. : 062019033**

Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association Planète Amazone, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie.

**20-** Information sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) 2020.

**21-** Affaires diverses.

\*\*\*



## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

Membres présents :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France
- Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire
- Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire
- Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire
- Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire
- Madame Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>
- Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6<sup>e</sup>
- Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement
- Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement
- Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement
- Monsieur Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement
- Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement

\*\*\*\*\*

Membres excusés avant donné pouvoir :

- Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, assure les fonctions de secrétaire auxiliaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Observations :

- 1) Monsieur Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement, arrive en séance lors de la discussion du point N°2 062019032 et participe au vote de ce point.
- 2) Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement arrive en séance lors de la discussion du point N°4 DAE-2019-380 et participe au vote de ce point.
- 3) Point N°8 : DASCO-2019-114

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, souligne l'importance de l'étude attentive qui doit être portée à ce règlement, notamment en ce qui concerne la protection des données, ce point pouvant impliquer un futur amendement à ce texte. Il rappelle que la Caisse des Écoles du 15<sup>e</sup> arrondissement a participé à ce groupe de travail.

Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, rappelle que la grille tarifaire appliquée a été fixée par la Mairie de Paris et non pas par les Mairies d'arrondissement.



## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

Jean-Pierre LECOQ, revient sur le dialogue mené avec la Maire de Paris concernant la mise en vigueur d'une grille unique tarifaire. Suite à une décision de justice, cette dernière a été appliquée impliquant une hausse du tarif notamment au détriment d'enfants du 6<sup>e</sup> arrondissement.

4) Point N°9 : DEVE-2019-191

Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6<sup>e</sup>, rappelle que ce type d'opération a déjà été menée (pour un coût de 55.000 euros). Il regrette l'absence de bilan permettant d'évaluer ce type de distribution et mesurer son impact notamment au niveau de la biodiversité.

Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement, partage cette analyse, s'interrogeant sur la politique de la Ville de Paris en ce cadre et ses effets d'annonce. Il revient sur le cas d'un bâtiment disposant d'un auvent végétalisé « en ruine ». Il a signalé aux services de la Mairie cette situation depuis 6 ans sans effet et l'a rappelé récemment à Madame Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires.

Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, rappelle que de nombreux permis de végétaliser ont été accordés, elle ne doute pas du bon usage de cette opération.

5) Point N°10 : DEVE-2019-192

Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>, note que les problématiques liées à la biodiversité sont une question centrale. Elle estime que les efforts entrepris ne sont pas suffisants compte tenu de la disparition de nombreuses espèces animales.

Marielle de SARNEZ souligne l'importance de renforcer le nombre des espaces verts et de développer la plantation d'arbres. Ces points doivent aller de pair avec une volonté d'arrêter les opérations de « bétonnage » afin d'avoir une politique cohérente en matière de biodiversité.

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, indique que ces points devront être pris en compte notamment dans le cadre des opérations de rénovation du quartier Montparnasse.

6) Point N°11 : DAE-2019-83

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, revient sur le sujet des locaux commerciaux situés en rez-de-chaussée. Il souligne son souhait que ces derniers soient conservés dans le patrimoine de la ville.

Ce point a permis une gestion de ces locaux par la SEMAEST et d'assurer un avenir aux commerces culturels du quartier Saint-Germain.

Un point de situation sera mené avec la SEMAEST avant la fin de la présente mandature.

Jean-Pierre LECOQ conclut en précisant que 5% des locaux sont concernés par ce dispositif Paris Commerce, la Ville doit proposer des loyers raisonnables en se basant sur les activités commerciales menées.



## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, remarque que ce type de dispositif est valorisant et permet une sécurisation des commerces dans l'arrondissement notamment via le dispositif Vital'quartier.

Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6<sup>e</sup>, souligne l'implication de la Mairie du 6<sup>e</sup> dans le dossier des Presses Unitaires de France (PUF) ainsi que pour la librairie Boulinier. Il s'interroge sur le devenir du programme Vital'quartier 2 et des investissements prévus en ce cadre. Il note que le dispositif Paris Commerce est plus au bénéfice de l'est parisien, le centre de la capitale étant peu impacté.

Il souhaite qu'une meilleure coordination soit menée entre les services de la SEMAEST et le GIE Paris Commerce et qu'une priorité soit donnée aux thèmes du recyclage et de la biodiversité.

Alexandre VESPERINI s'interroge sur le devenir du 79 rue Vaugirard (6<sup>e</sup>).

Juliette RAOUL-DUVAL rappelle que le dispositif Vital'Quartier est en place jusqu'en 2021.

7) point n° 14 DAC-2019-541

Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, quitte la séance lors de ce point et ne participe pas au vote de ce point.

Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6<sup>e</sup>, note que Madame Régine DEFORGES était une grande auteure populaire, à ce titre elle aurait pu donner son nom à une rue plutôt que de se voir décerner l'opposition d'une simple plaque.

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, rappelle les nombreux hommages décernés ces deux dernières années, il rappelle la règle des 5 ans relative à ce type d'hommage, règle un peu oubliée.

8) point n° 17 DAE-2019-278

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, revient sur l'inauguration de l'ancien réfectoire du site des Cordeliers suite aux différents travaux. Dans le cadre du présent projet, il rappelle les opérations à venir (logement pour chercheurs médecins, espace de restauration, réhabilitation de l'amphithéâtre).

\*\*\*\*\*



## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

Ouverture de la séance :

A l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

\*\*\*\*\*

**1-Réf. : 062019031**

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

La désignation du secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.  
Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance.  
Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité.

**2-Réf. : 062019032**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 28 octobre 2019.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 28 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

**3-Réf. : DAE-2019-306**

Subvention (4.900 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (6<sup>e</sup>).

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**4-Réf. : DAE-2019-380**

Campus des Cordeliers (6<sup>e</sup>). Participation financière (1.500.000 euros) aux travaux et convention corrélatrice avec Sorbonne Université et l'Université Paris Descartes.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**5-Réf. : DAE-2019-357**

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34.809 euros). Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

**6-Réf. : DAE-2019-379**

Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200.000 euros). Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 15 mai 2020.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**7-Réf. : DASCO-2019-129**

Caisse des écoles (6<sup>e</sup>). Subvention 2020 (830.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**8-Réf. : DASCO-2019-114**

Caisses des écoles. Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**9-Réf. : DEVE-2019-191**

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**10-Réf. : DEVE-2019-192**

Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**11-Réf. : DAE-2019-83**

Dispositifs « Paris Commerces » : compte-rendu annuel d'activité.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.



## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

**12-Réf. : DAC-2019-538**

Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la signature du Traité de paix le 3 septembre 1783 reconnaissant l'indépendance des États-Unis 56, rue Jacob à Paris 6<sup>e</sup>.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**13-Réf. : DAC-2019-539**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marceline Loridan-Ivens et Joris Ivens au 61 rue des Saints-Pères à Paris 6<sup>e</sup>.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**14-Réf. : DAC-2019-541**

Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges au 58 rue Saint-André-des-Arts à Paris 6<sup>e</sup>.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**15-Réf. : DLH-2019-355**

Location d'un volume dépendant de l'immeuble 5 à 17, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) à la RIVP. Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**16-Réf. : DLH-2019-270**

Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP.

- **DLH-2019-270-1** Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP. Subvention (450.000 euros)

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

- **DLH-2019-270-2** Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP. Prêts PLS garantis par la Ville (2.722.549 euros)

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION

25 novembre 2019

**17-Réf. : DAE-2019-278**

Site des Cordeliers 5, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>). Avenant à la concession de travaux avec la RIVP.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**18-Réf. : DU-2019-264**

Classification d'une nouvelle voie du 6<sup>e</sup> arrondissement au titre des droits de voirie.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**19-Réf. : 062019033**

Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association Planète Amazone, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20- Information sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local (IIL) 2020.

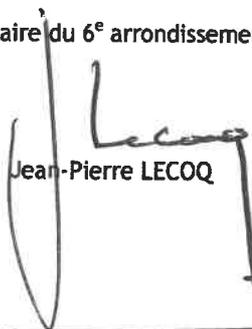
21- Affaires diverses.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, communique la date du prochain Conseil d'arrondissement : lundi 20 janvier 2020.

----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

123 bis

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-129

25 novembre 2019

Désignation de Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

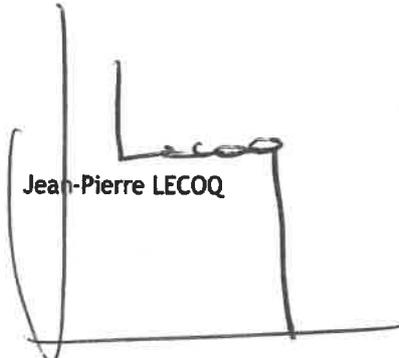
Examen du projet de délibération 062019031 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

**2019-06-130**

25 novembre 2019

**Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 28 octobre 2019.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération 062019032 ;

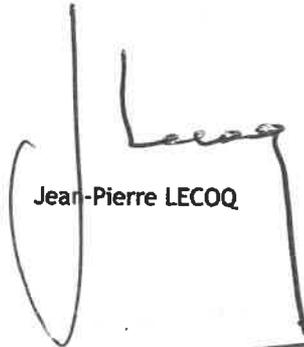
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

124 bis

**DÉLIBÉRATION**

**2019-06-131**

25 novembre 2019

**Subvention (4.900 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (6<sup>e</sup>).**

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire ;

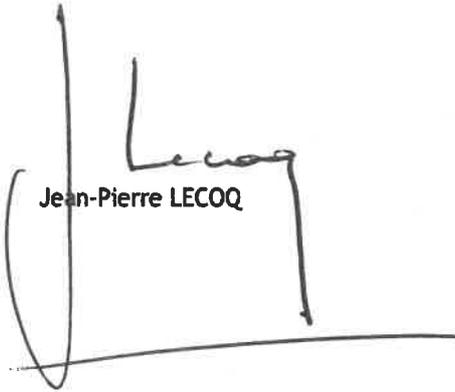
Examen du projet de délibération DAE.2019-306 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-132

25 novembre 2019

**Campus des Cordeliers (6<sup>e</sup>). Participation financière (1.500.000 euros) aux travaux et convention corrélative avec Sorbonne Université et l'Université Paris Descartes.**

Vu le rapport présenté par Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire ;

Examen du projet de délibération DAE.2019-380 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ



## DÉLIBÉRATION

2019-06-133

25 novembre 2019

**Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34.809 euros). Signature des conventions afférentes à ces indemnités.**

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération DAE.2019-357 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-134

25 novembre 2019

**Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200.000 euros).  
Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le  
1er novembre 2019 et le 15 mai 2020.**

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère  
d'arrondissement ;

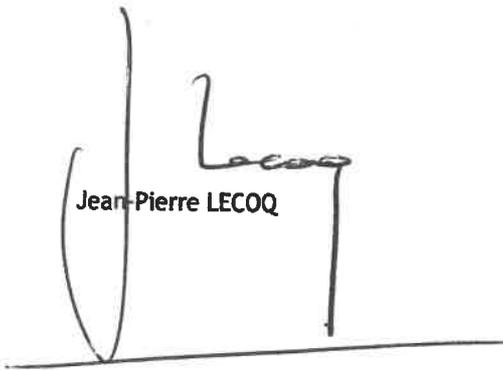
Examen du projet de délibération DAE.2019-379 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional  
d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ



**DÉLIBÉRATION**

2019-06-135

25 novembre 2019

**Caisse des écoles (6<sup>e</sup>). Subvention 2020 (830.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020.**

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire ;

Examen du projet de délibération DASCO.2019-129 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**  
**2019-06-136**

25 novembre 2019

**Caisses des écoles. Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.**

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEUCAMPS, Adjointe au Maire ;

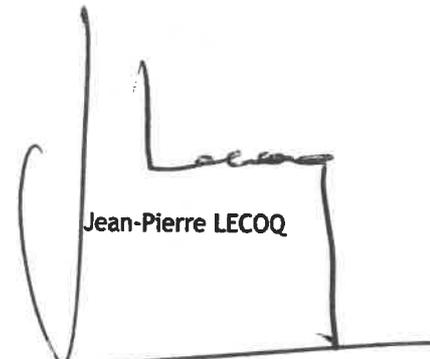
Examen du projet de délibération DASCO.2019-114 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-137

25 novembre 2019

**Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.**

Vu le rapport présenté par Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement ;

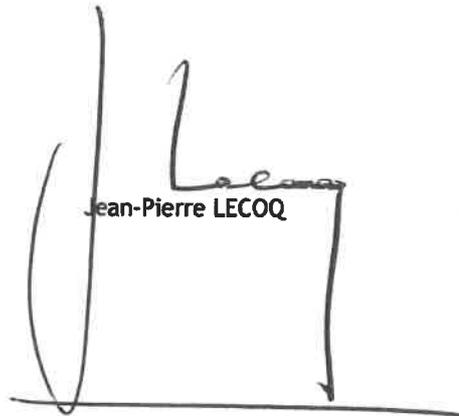
Examen du projet de délibération DEVE.2019-191 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION****2019-06-138**

25 novembre 2019

**Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.**

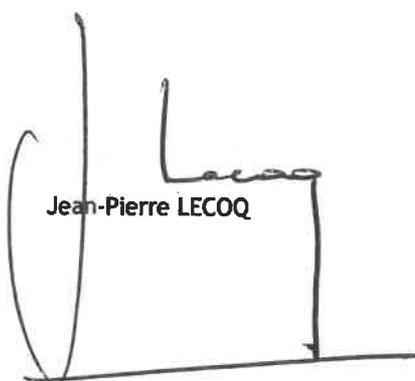
Vu le rapport présenté par Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération DEVE.2019-192 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-139

25 novembre 2019

**Dispositifs « Paris Commerces » : compte-rendu annuel d'activité.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France ;

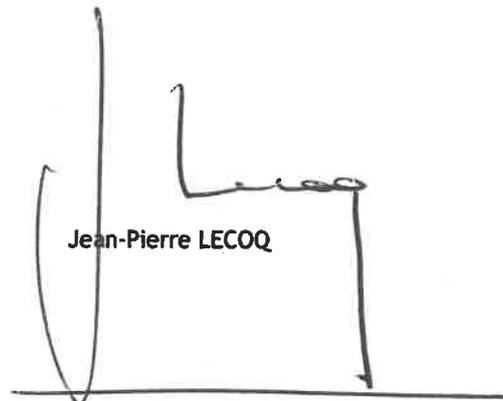
Examen du projet de délibération DAE.2019-83 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**  
**2019-06-140**

25 novembre 2019

**Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la signature du Traité de paix le 3 septembre 1783 reconnaissant l'indépendance des États-Unis 56, rue Jacob à Paris 6<sup>e</sup>.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement ;

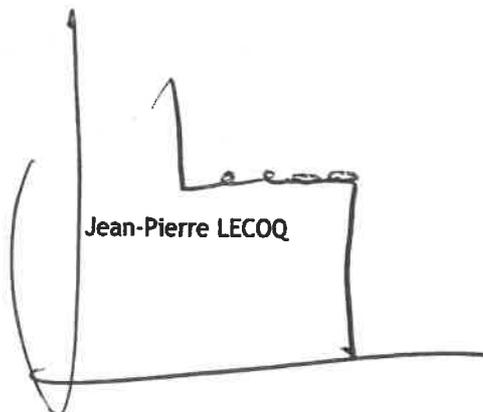
Examen du projet de délibération DAC.2019-538 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

129 bis

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-141

25 novembre 2019

**Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marceline Loridan-Ivens et Joris Ivens au 61 rue des Saints-Pères à Paris 6<sup>e</sup>.**

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire ;

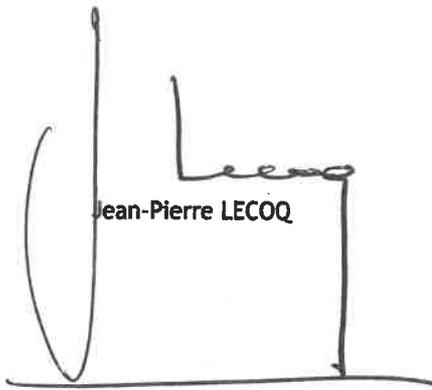
Examen du projet de délibération DAC.2019-539 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**  
**2019-06-142**

25 novembre 2019

**Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges au 58 rue Saint-André-des-Arts à Paris 6<sup>e</sup>.**

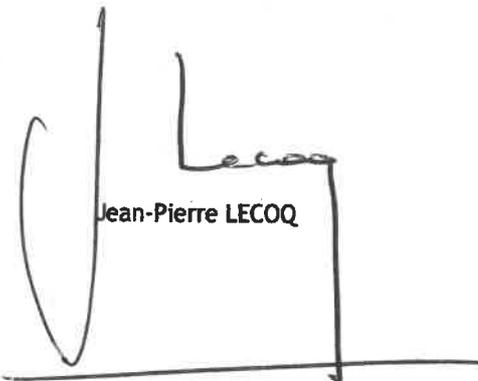
Vu le rapport présenté par Monsieur Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération DAC.2019-541 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

130 bis

**DÉLIBÉRATION**

**2019-06-143**

25 novembre 2019

**Location d'un volume dépendant de l'immeuble 5 à 17, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) à la RVP. Déclassement anticipé et bail emphytéotique.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France ;

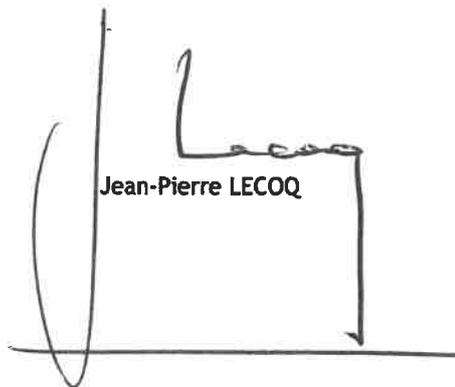
Examen du projet de délibération DLH.2019-355 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ



## DÉLIBÉRATION

2019-06-144

25 novembre 2019

Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP. Subvention (450.000 euros).

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France ;

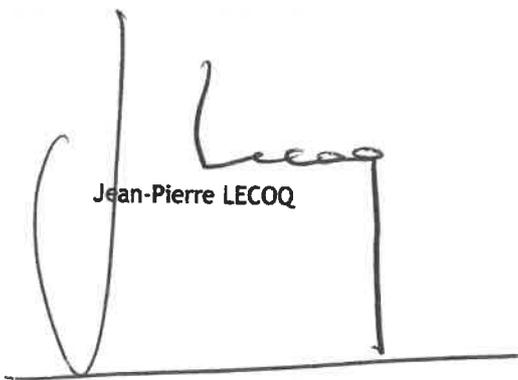
Examen du projet de délibération DLH.2019-270-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ



**DÉLIBÉRATION**

2019-06-145

25 novembre 2019

Réalisation, 5-7, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP - Prêts PLS garantis par la Ville (2.722.549 euros).

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France ;

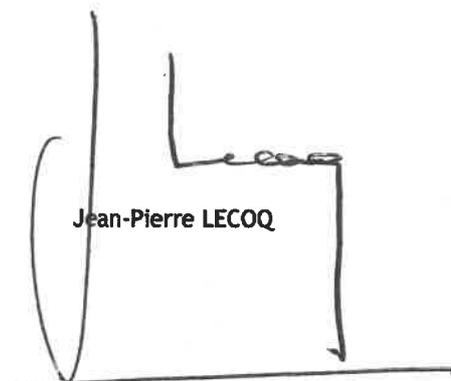
Examen du projet de délibération DLH.2019-270-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**  
2019-06-146

25 novembre 2019

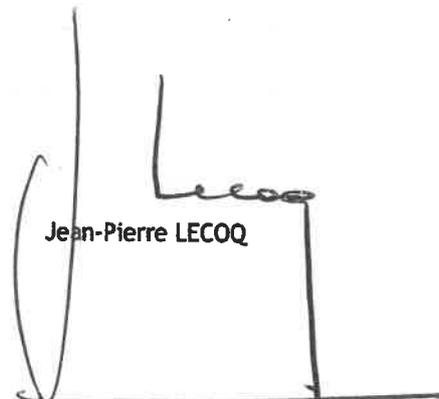
**Site des Cordeliers 5, rue de l'École de Médecine (6<sup>e</sup>). Avenant à la concession de travaux avec la RIVP.**Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DAE.2019-278 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-147

25 novembre 2019

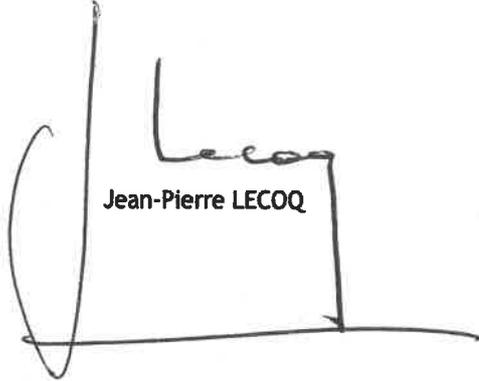
**Classification d'une nouvelle voie du 6<sup>e</sup> arrondissement au titre des droits de voirie.**Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DU.2019-264 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

**DÉLIBÉRATION**

2019-06-148

25 novembre 2019

**Convention entre la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement et l'association Planète Amazone, relative à l'occupation permanente de locaux au sein de la Mairie.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Alexandre VESPERINI, Conseiller de Paris et du 6<sup>e</sup> ;

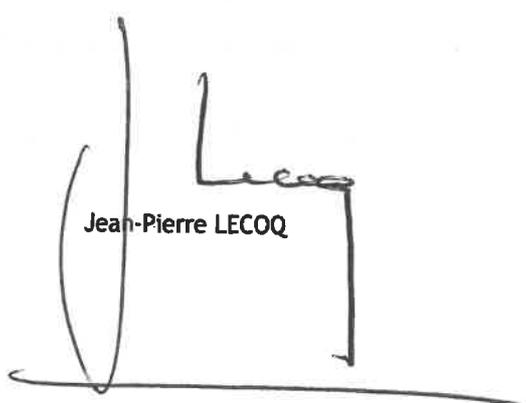
Examen du projet de délibération 062019033 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 12 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ